

Formaliser les droits des usagers pour mieux les adapter aux pratiques institutionnelles

Enjeux

Ceux que l'on appelle communément « les outils » de mise en œuvre des droits des usagers, issus de la loi du 2 janvier 2002, sont souvent considérés par les professionnels comme des documents formels. D'ailleurs de nombreux modèles circulent et la tentation est grande d'y inscrire le nom de son institution et de s'en contenter. Or, c'est un erreur d'appréciation de leur intérêt pratique que ce soit pour les professionnels et les usagers eux-mêmes. En effet, qui peut dire que telle maison d'accueil spécialisée est identique à telle autre, que tel EHPAD en secteur urbain est le clone tel autre EHPAD en milieu rural, que tel ITEP et tel autre proposent les mêmes projets, etc.

Au cœur de cette problématique se situent un enjeu d'appropriation de la spécificité de la catégorie de personnes accueillies ou accompagnées tout autant que celui de la connaissance fine de leurs droits, des caractéristiques de l'institution qui les accueille ainsi et surtout de sa vision de cet accompagnement. C'est bien un enjeu juridique tout autant que pratique qui émerge notamment dans l'élaboration du règlement de fonctionnement, du livret d'accueil et des contrats de séjour et DIPC.

Objectifs

- Savoir différencier les différents « droits des usagers » inscrits dans le Code de l'action sociale et des familles
- Savoir distinguer et articuler les outils issus de la loi du 2 janvier entre eux
- Comprendre les enjeux du formalisme exigé dans les textes
- Pouvoir construire ces outils, sur le fond comme la forme, de manière spécifique à l'institution et à ses pratiques professionnelles

Public

La formation peut s'adresser aux professionnels, cadres et non-cadres, aux usagers et leur famille, y compris dans le cadre de conseil de la vie sociale, aux administrateurs et décideurs du secteur. Tous les secteurs peuvent être concernés : social et médico-social.

Contenus et méthodes

Des sessions différentes sont consacrées à chacun de ces trois outils, elles peuvent être indépendantes ou reliées. Qu'elle que soit l'option, la méthode prend appui sur :

- Les documents existants ; les résultats éventuels des différentes évaluations
- Les spécificités du public accueilli (mineur, adultes ou personnes âgées) afin d'en discerner les droits, les spécificités institutionnelles (organisation, architecture, statut) afin de les faire émerger.

Sur la base de vidéo-projection présentant le cadre juridique, le formateur accompagne les stagiaires dans leurs réflexions et différentes étapes de l'écriture.

Le formateur remettra le support du diaporama, une bibliographie et une liste de ressources internet.

Durée (a venir avec FN)